

Enquête publique

08.05 → 06.06

Questions ?

tdelevingne@renovas.be

02 227 62 11

1

La Commune de Schaerbeek introduit une demande de permis d'urbanisme auprès de la Région de Bruxelles-Capitale.

2

Les communes (Schaerbeek et Bruxelles) pose des affiches rouges pour informer les habitant·es.



3

Les habitant·es ont 30 jours pour faire parvenir leurs remarques à la commune de Bruxelles.

4

La commission de concertation discute des remarques reçues et émet un avis sur le projet.

5

La région prend une décision : favorable, favorable avec condition/s ou défavorable.

POUR CONSULTER LES DOCUMENTS

sur place

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles

lundi - mercredi : 8:30 - 16:00

jeudi : 8:30 - 18:00

vendredi : 8:30 - 13:00

sur rendez-vous (02 279 22 11)

jeudi : 16:00 - 20:00

explications techniques

sur place, uniquement sur rendez-vous (02 279 22 11)

en ligne

<https://openpermits.brussels/nl>

POUR ÉMETTRE UN AVIS (ET S'INSCRIRE À LA COMMISSION DE CONCERTATION)

par écrit

Département Développement urbain -
Secrétariat de la Commission de concertation,
rue des halles 4, 1000 Bruxelles

par email

urb.commissionconcertation@brucity.be

formulaire en ligne

<https://www.bruxelles.be/dossiers-soumis-enquete-ou-consultation-publique>

oralement

auprès de l'agent désigné, sur rendez-vous
(02 279 22 11)